

17 août 2020

## Conditions de participation au challenge de pas dans l'app Helsana Coach du 1er au 21 septembre 2020

---

**Par la participation au challenge de pas dans l'app Helsana Coach, vous acceptez les conditions suivantes :**

Sont autorisés à utiliser l'app Helsana Coach tous les utilisateurs enregistrés de l'app Helsana+, même ceux de la version démo. Sont autorisés à utiliser la version démo, de base ou complète tous les assurés majeurs du Groupe Helsana (Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA) ayant leur domicile en Suisse. Sont également autorisés à utiliser la version démo, de base ou complète les assurés mineurs du Groupe Helsana (Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA) de 12 ans révolus qui sont domiciliés en Suisse et dont la participation au programme de bonus a été explicitement approuvée par un représentant légal.

Les gagnants seront informés par écrit. La participation au tirage au sort n'entraîne aucune obligation de conclure un contrat d'assurance. Le concours ne donnera lieu à aucune correspondance. Les prix ne peuvent être ni échangés ni versés en espèces. Tout recours juridique est exclu.

Les participants au challenge reconnaissent qu'ils mettent à la disposition d'Helsana Assurances complémentaires SA leurs données à caractère personnel (nombre de pas par jour, l'équipe et coordonnées) collectées dans le cadre du challenge de pas afin de permettre la détermination des gagnants, la distribution des prix et les tirages au sort. Les données personnelles seront supprimées dès la fin du challenge de pas. En saisissant le code d'équipe, vous acceptez les conditions de participation.